





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-188**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1177013-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS
OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2020.**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2020.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Pour les fêtes de fin d'année, la Ville organise depuis de nombreuses années le marché de Noël sur le Cours Mirabeau. Cet événement qui connaît un réel succès est désormais ancré dans la tradition aixoise. L'ouverture au public aura lieu cette année du mercredi 18 novembre au mercredi 30 décembre 2020, à l'instar des années précédentes.

Les marchés de location et de gardiennage des chalets attribués, après consultations, lors des Commissions d'Appels d'Offres aux sociétés suivantes, ont été reconduits, conformément au marché.

- Chalet'XPO : Marché A 18-067 « Prestations de location de chalets » pour les marchés de Noël de 2018 à 2021.
- Byblos Human Security : Marché P18 6019 « Prestations de gardiennage »

Dès lors, en vertu de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui stipule que toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance lorsque l'activité exercée présente un caractère lucratif, il est nécessaire d'adopter le montant de la redevance domaniale correspondant.

Le montant des prestations retenues et des frais de fonctionnement pour la Ville est réparti de la manière suivante, en précisant que la Ville loue 50 chalets pour 49 exposants car un chalet sera dédié exclusivement aux intervenants du marché de gardiennage pour y entreposer leur logistique et éventuellement aux animations spécifiques organisées par la Ville :

Marché de Noël 2020	
Location de 50 chalets	84 000 € TTC
Gardiennage des chalets	40 000 € TTC
Frais de fonctionnement	70 000 € TTC
Coût total	194 000 € TTC
Soit par chalet pour 49 exposants	3 959,18 € TTC

Les frais de fonctionnement qui sont répartis sur les différents services de la Ville (Police Municipale, Nettoyement, Espace Public & Commerce, ...) sont liés à l'organisation.

Ainsi, le coût du Marché de Noël s'élèverait pour l'année 2020 à 194 000 € TTC pour 50 chalets, soit 3 959,18 € par chalet, en ne comptabilisant pas le chalet qui est dédié à l'organisation de la manifestation.

Dès lors, je vous propose d'appliquer la redevance arrondie à 4 000 € par chalet et par exposant.

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le montant de la redevance appliquée à chaque exposant pour l'occupation d'un chalet de Noël pour l'année 2020.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recettes des sommes susvisées.

DL.2020-188 - ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX
EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE
DE L'ANNÉE 2020.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 6
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

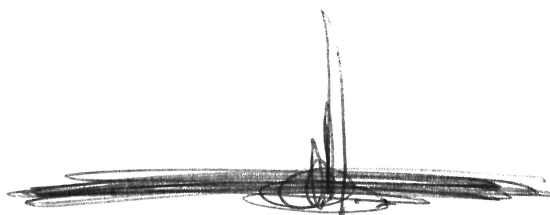
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»